L'organisation du label

Depuis sa création en 1959, le Label « Villes et Villages Fleuris » a réussi à conquérir auprès du grand public une forte notoriété et à s'imposer dans l'esprit des Français comme une garantie de qualité du cadre de vie des communes.

Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur de la qualité de vie. Il vise à faire connaître et à valoriser les communes qui œuvrent au bien-être des habitants et à l'accueil des visiteurs dans le respect de l'environnement. Le Label « Villes et Villages Fleuris » est décliné de 1 à 4 fleurs. Ces Fleurs sont apposées sur une signalétique spécifique représentée par un panneau aux entrées des communes.

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris est le garant des quatre niveaux du label, il coordonne la démarche et s'associe aux organismes régionaux et départements pour la mise en œuvre des procédures d'accompagnement, d'animation et d'attribution des trois premiers niveaux du label. C'est en 1988 que le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a délégué aux Conseils Régionaux l'organisation des visites du jury afin d'attribuer les Labels 1 Fleur, 2 Fleurs et 3 Fleurs.

Le Conseil Régional d'Île-de-France a confié cette mission à Choose Paris Region.

Ainsi, le label se déroule à trois échelons :

- Le département recueille les candidatures des communes. Un jury départemental sélectionne les communes susceptibles d'être primées et les présente au jury régional.
- Le jury régional attribue la 1ère Fleur aux communes ayant le niveau requis et, tous les 3 ans, au cours des visites suivantes, la 2ème et la 3ème Fleur lorsque les critères de la grille d'évaluation correspondent aux niveaux supérieurs. Ce même jury sélectionne les villes qui pourront être présentées au jury national en vue de l'attribution de la 4ème Fleur.
- Le jury national attribue la 4ème Fleur.

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.



L’impact du label sur les collectivités

- Il contribue à l’amélioration du cadre de vie par le développement des espaces paysagers privés et publics. Il s’inscrit dans une politique globale d’environnement.
- Il participe à l’image de la commune dont il est un élément important, et peut être un outil de communication efficace.
- Il représente un réel outil de promotion touristique, soit comme produit touristique à part entière et toujours comme élément de qualité de l’accueil.
- Il joue un rôle économique par ses retombées et les emplois générés dans les secteurs de l’horticulture et du paysage, ainsi que le domaine du tourisme.
- Il joue un rôle social par son aspect fédérateur, véritable facteur de cohésion sociale.
- Il joue un rôle éducatif par la sensibilisation des plus jeunes au respect de l’environnement et à l’effort d’amélioration du cadre de

Le labe

En 2024, 360

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d’audience (génération des statistiques de fréquentation et d’utilisation du site afin d’analyser la navigation et d’améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l’URL d’une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d’informations et pour en paramétrer l’utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.



DR Label Villes et Villages Fleuris

Contact Choose Paris Region

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.